



Jardins Familiaux d'Arcueil

Publié le 4 janvier 2023

Association de jardinier·ères qui possède une parcelle de jardin. protéger la nature en cultivant et apprendre à la respecter.

Tout public.

Cotisation annuelle : 40 à 80 €

Adapté aux personnes malentendantes et aux déficiences auditives.